

Bulletin d'Alerte VIGIPIRATE Lundi 25 mars 2024



Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale

OBJET : EVOLUTION DU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET REVENDICATION DE L'ATTENTAT DE MOSCOU PAR L'ÉTAT ISLAMIQUE.

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

1 Contexte général

Depuis le début de l'année 2024, plusieurs attentats ont été déjoués en France et en Europe, preuve d'une élévation globale du niveau de la menace terroriste. De manière concomitante, les événements qui se déroulent en Ukraine, en Russie et au Proche-Orient contribuent à dégrader la situation géopolitique internationale et laissent craindre la possibilité du retour d'une menace terroriste projetée sur le territoire national. A cela s'ajoute un niveau de menace cyber demeurant très élevé.

2 Mesures de protection

Dans ce contexte, le Premier ministre élève le plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national et demande à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. **Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et culturels, notamment en fin de semaine.**

Ainsi, les mesures suivantes du plan sont renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- **BATIMENT (BAT-12-03)** : renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels.
- **BATIMENT (BAT-21-01)** : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes sont activées :

- **NUMERIQUE (NUM 21-01)** : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- **NUMERIQUE (NUM 51-01)** : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

3 Niveau de vigilance



4 Restez vigilant, formé et informé

RESTEZ VIGILANT

- Guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics.

LES BONS REFLEXES

- Les affiches de sensibilisation | [SGDSN](#)
- [logogrammes-vigipirate.pdf](#)

RESTEZ INFORME

- Sur X : [Beauvau alerte](#), [gouvernement.fr](#), [interieur.gouv](#)
- A l'étranger : [service Ariane](#)

FAIRE FACE ENSEMBLE

PREVENIR C'EST PROTEGER. EN CAS DE SITUATION SUSPECTE, PREVEZ LE 17 OU LE 112.